

Règlement intérieur jeu concours photos « général »

Domaine de la Dombes (Fait le 18 mars 2024)

1 : Objet

Le DOMAINE DE LA DOMBES organise un concours photos. L'occasion de découvrir le Domaine à travers l'œil de nos clients.

Le concours est réparti en 2 catégories distinguées :

- **Catégorie 1** : Séjour au Domaine
- **Catégorie 2** : Activités et Animaux du Domaine

Les 3 plus beaux clichés de chaque catégorie seront sélectionnés par notre équipe, puis mis en ligne sur le réseau social Facebook sur la page du Domaine et ouverts au vote de tous les internautes. Le gagnant de chaque catégorie se verra attribuer un lot, précisé à l'article 5.

2 : Modalités de participation

Pour concourir, les participants doivent :

- Avoir séjourné au Domaine en 2024
- Être majeur
- Envoyer une ou plusieurs photos de qualité par mail **avant le 30/11/2024** (date limite du dépôt de photos) dans la limite de 3 photos maximum par participant.

Les caractéristiques des photos ne sont pas imposées : le format et les couleurs sont libres. Photo prise par smartphone ou appareil photo, photographe amateur ou professionnel. Seule, une bonne qualité est recommandée. Chaque participant doit obligatoirement être l'auteur de la photographie. La participation est limitée à 1 seule personne par réservation.

- Autoriser que les photos envoyées soient visibles du grand public et utilisées par le Domaine à des fins commerciales ou sur ses supports de communication en l'insérant à sa base de données.

3 : Obligations

Les photos doivent :

- Être uniquement envoyées de façon dématérialisée. Soit avec un lien de type « Wetransfer », soit directement par mail en pièce jointe à : contact@domainedeladombes.com et contenir le ou les clichés sous format jpeg.
- Obligatoirement représenter le Domaine et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours.

4 : Calendrier

- **Du 29 mars au 30 novembre 2024 inclus** : Réception des photographies par mail
- **Du 1 au 5 décembre 2024** : Sélection par notre équipe des 3 meilleures photos pour chaque catégorie
- **Du 5 au 19 décembre 2024** : Publication Facebook pour soumettre la sélection aux votes des internautes
- **Le 19 décembre 2024 à 17h** : Annonce de chaque gagnant par catégorie et envoi des lots par mail

5 : Prix et résultats

Ce concours est doté des lots suivants :

- **Un chèque cadeau d'une valeur de 160€** pour un séjour insolite dans une cabane perchée ou flottante en gamme aventure pour 3 pers max pour la 1ère catégorie
- **Une visite privative avec un soigneur d'une valeur de 60€** pour la 2ème catégorie.

Le gagnant sera informé directement via son adresse mail privée et dans une publication sur la page Facebook.

A défaut de réponse dans un délai de 30 jours le prix ne pourra être réclamé et aucune compensation financière ne sera attribuée.

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet du versement de leur contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier.

6. Engagements des participants

En participant à ce concours, le candidat :

- Garantit que son ou ses clichés soient personnels et conformes à la prise de vue originale. Tout ajout d'éléments étrangers à la scène photographiée, trucage ou autre technique visant à modifier l'image est strictement interdit
- S'engage à ne pas se mettre en danger dans l'objectif de participer à ce concours ;
- S'engage à adopter un comportement ne portant pas atteinte ni aux milieux, ni aux espèces vivantes et à respecter toutes les réglementations en vigueur dans le lieu où la photo est prise
- Autorise le Domaine à communiquer toute information relative à sa candidature (identité et photos) lors de sa candidature, à l'adresse e-mail suivante : contact@domainedeladombes.com
- Déclare être l'auteur de la ou les photographies présentées

7 : Acceptation du règlement du concours

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

8 : Droits & Responsabilités

Le Domaine de la Dombes se dégage de toute responsabilité quant au contenu des photos publiées. Le Domaine, en sa qualité d'organisatrice du concours, a le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

Le Domaine se réserve le droit de ne pas retenir les clichés :

- Non conformes au règlement du concours
- À caractère illégal (plagiat, antériorité, etc.), illicite, discriminant ou immoral
- De qualité insuffisante
- Non conforme au thème présenté
- Reçus après la date de réception des photos

9 : Dispositions diverses

Conformément à la loi Informatique et Liberté, le participant a le droit d'accéder aux données le concernant et de les faire rectifier ou supprimer en contactant Le Domaine. Si un participant souhaite annuler sa participation, il lui appartient d'informer le Domaine avant la date limite de clôture du concours, afin que sa photographie soit retirée de la sélection.

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant le service Communication du Domaine de la Dombes à l'adresse suivante : 941 chemin de Verfey, 01240 Saint-Paul-de-Varax.

Les personnes qui exercent leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

10 : Clause de modification du concours

Le domaine se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le concours. Dans ce cas, les candidats en seront aussitôt informés par le domaine.